Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: - (1927)

Heft: 76

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NUMÉRO 76

MARS-AVRIL 1927

Bulletin Mensuel

(Numéro retardé)

de Îa

Chambre de Commerce Suisse en France



La Révision douanière française et le cas de la Suisse

Siège social et Secrétariat général 61, Avenue Victor-Emmanuel III, Paris (8°)

Téléphone : Élysées 54-94

Adresse télégraphique : Commersuis-Paris

Les Bureaux, la Bibliothèque, les Salles de lecture et de correspondance sont ouverts de 10 heures à midi et de 14 heures à 17 heures

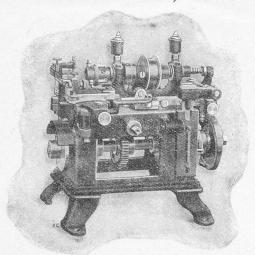
Section de Lyon
6, Quai des Brotteaux
Lyon
Téléphone : Vaudrey 6-70

Le Numéro: 2 fr. 50

Abonnement : 25 fr. (Francs français)

Section de Marseille et du Sud-Est 115, rue de l'Évêché, Marseille Téléphone : 15-25

Fabrique de Machines S. LAMBERT S. A. GRANGES-SOLEURE, SUISSE



Spécialités : Machines automatiques aux vis et à décolleter. Machines en tous genres pour l'horlogerie. Machines pour la fabrication de tarauds et filières. Machines pour la fabrication d'instruments d'optique. Machines pour la fabrication de forêts et fraises dentaires.

Références de premier ordre à disposition



La Chambre de Commerce suisse en France Fondée en 1918

PRÉSIDENT D'HONNEUR:

M. Alphonse Dunant, Ministre de Suisse en France.

PRÉSIDENT-FONDATEUR: M. Ferdinand Dobler MEMBRES D'HONNEUR:

M. Gustave Ador, ancien Président de la Confédération.

M. Ch. E. Guillaume, directeur du Bureau International des Poids et mesures.

Comité de Direction

Président M. J.-L. Courvoisier Vice-Président . M. Auguste Duplan MEMBRES:

M. Ferdinand Dobler M. Félix Du Pasquier

M. F.-E. Hirt M. Aloïs Reymond

Conseil d'Administration

PRÉSIDENT M. J.-L. Courvoisier VICE-PRÉSIDENT . M. Auguste Duplan TRÉSORIER M. Ch. Courvoisier-Berthoud

MEMBRES.

M. Robert Loppacher M. A. Bollier M. A.-J. Maret M. E. Monvert M. H. Brack M. G. Brandt M. Ferdinand Dobler M. J. Muller M. Félix Du Pasquier M. J. de Pury M. E. Reichenbach M. Ch. Gay M. G. Gentil M. H. Gunthert M. A. Reymond M. A. Roussy M. G.-A. Schelling M. A. Stirlin M. H. Heer M. F.-E. Hirt M. Wolfer Sulzer M. A. Jam

COMMISSAIRES DES COMPTES... M. Raoul La Roche M. Ed. de Rham

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL... M. Maurice Trembley SECRÉTAIRE-ARCHIVISTE.. M. Léon Mathez

Comités des Sections régionales

Section de Lyon

PRÉSIDENT D'HONNEUR.. M. Georges Meyer, Consul de Suisse.
PRÉSIDENT..... M. Jacques Muller

MEMBRES:

M. Barbezat M. E. Bègue M. Blickenstorfer M. Albert Joho M. Keller M. Wegelin M. J.-O. Girard M. Paul Gruaz

Section de Marseille et du Sud-Est

PRÉSIDENT D'HONNEUR.. M. Paul Leuba, Consul de Suisse.

PRÉSIDENT. M. Georges Angst
VICE-PRÉSIDENT. M. Henry Sigg
SECRÉTAIRE. M. Louis Bovet
TRÉSORIER. M. Henri Wessel

MEMBRES:

M. Getaz M. Taillens, M. Henri Brack M. J.-C. Buhler

M. Albert Hedinger

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III

PARIS (8°)

BULLETIN MENSUEL

Le Numéro: 2 f. 50 (Français) Abonnement: 25 f. (Français)

MARS-AVRIL 1927

NUMÉRO 76

PRÉSIDENT D'HONNEUR: M. ALPHONSE DUNANT, MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE

PRÉSIDENT: M. J.-L. COURVOISIER
VICE-PRÉSIDENT: M. AUGUSTE DUPLAN
TRÉSORIER: M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL: M. MAURICE TREMBLEY

La Révision douanière française et le cas de la Suisse

Plus on étudie les échanges commerciaux entre la France et la Suisse, moins on comprend que ce soit la France qui éprouve le besoin de se protéger

Protéger la production et le marché français contre l'envahissement des produits étrangers, telle a été la préoccupation dominante de ceux qui ont élaboré le projet de nouveau tarif douanier.

Mais ce péril existe-t-il? et, s'il existe, les auteurs du projet de tarif n'auraient-ils pas été bien inspirés en faisant la démonstration de son existence?

S'il ne menace que quelques articles et n'a sa source que dans certains pays, n'est-il pas à la fois injuste et imprudent de généraliser?

S'il apparaît qu'une certaine protection s'impose, ici et là, n'est-ce pas dépasser la mesure que de vouloir l'étendre indistinctement à la plu-

part des produits étrangers, quel que soit leur pays d'origine et les quantités importées?

Les chiffres du commerce extérieur de la France ne révèlent-ils pas un état stationnaire des importations et une augmentation sensible des exportations? Ne démontrent-ils pas, en particulier, que la France vend à l'étranger cinq fois plus d'objets fabriqués qu'elle ne lui en achète?

Dans ces conditions, comment les partisans d'un relèvement de droits aussi excessif que celui qui est proposé à l'approbation du Parlement, ne voient-ils pas qu'un pareil tarif, en éconduisant de modestes fournisseurs, découragera du même coup d'excellents clients?